



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

31-522-02 Ipari olaj- és gáztüzelő-berendezés kezelő

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Opérateur / opératrice des équipements industriels de chauffage au fioul et au gaz
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- contrôler et mettre en service le système d'alimentation en gaz;
- mettre le brûleur à gaz sous tension;
- démarrer les ventilateurs;
- démarrer le brûleur à gaz;
- contrôler l'image de la flamme et de l'opération continue;
- Brancher l'équipement au réseau;
- contrôler le gaz résiduel (température, constitution);
- surveiller, contrôler l'état des équipements de sécurité;
- contrôler, mettre en service le stock de fioul et le réservoir de fioul du jour;
- chauffer le fioul à la température adéquate;
- démarrer la pompe au fioul;
- allumer le brûleur au fioul;
- manipuler les brûleurs à gaz et au fioul;
- contrôler le système d'alimentation en gaz et en fioul;
- manipuler, régler les fils d'exploitation;
- vérifier et fixer les paramètres d'exploitation;
- manipuler, surveiller les équipements et systèmes techniques à sa charge;
- prendre des mesure, sous sa responsabilité, en vue de remédier les défauts;
- arrêter le fonctionnement des systèmes en cas de danger;
- informer son supérieur hiérarchique, si nécessaire;
- surveiller le système central de protection contre l'incendie de l'entrepôt de combustible;
- surveiller le système d'aération et de mesure de concentration de gaz du hall de l'usine et de la chaufferie;
- assurer le stockage des matières dangereuses conforme aux exigences réglementaires;
- tenir le livret, documenter les événements principaux lors d'un service continu;
- mesurer, documenter les mesures comptables.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

8323 Opérateur de chaudière

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

ANNEXE A

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère des Affaires Économiques Nationales</p>												
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</p> <p>31 Qualification professionnelle partielle du premier cycle de l'enseignement secondaire, basée sur soit l'achèvement du cycle de scolarité primaire, soit sur les éléments de connaissance de saisie de théorie et de pratique, définis dans l'exigence professionnelle et d'examen (ci-après : compétence de saisie), et pouvant être obtenue soit dans le cadre d'une formation professionnelle non formelle, soit dans le cadre du premier cycle de l'enseignement secondaire spécialisé, soit dans le cadre du programme « HÍD II ».</p> <p>Code ISCED2011:</p> <p>3</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>												
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 50%;">Épreuves orales concernant l'opération des équipements industriels de chauffage au fioul et au gaz</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Épreuve d'opération des équipements industriels de chauffage au fioul et au gaz</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">70.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Épreuves orales concernant l'opération des équipements industriels de chauffage au fioul et au gaz	5	30.00	Épreuve pratique	Épreuve d'opération des équipements industriels de chauffage au fioul et au gaz	5	70.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Épreuves orales concernant l'opération des équipements industriels de chauffage au fioul et au gaz	5	30.00										
Épreuve pratique	Épreuve d'opération des équipements industriels de chauffage au fioul et au gaz	5	70.00										
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5											
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement secondaire</p>	<p>Accords internationaux</p>												
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>													
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 12/2013 (III. 28.) du Ministère de l'Économie nationale.</p>													

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		120 heures
Niveau d'entrée requis: - Formation scolaire de base		
Modules d'exigences professionnelles: 10214-12 Activités de technologie de la construction, de protection du travail et de l'environnement 11416-12 Opération des équipements industriels de chauffage au fioul et au gaz		
Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02		CACHET